



Déclaration d'accident de travail

Par **steph64300**, le **25/08/2010** à **17:11**

Bonjour,

j'ai eu un accident de travail hier, j'ai fait une chute d'environ 1m et je suis tombé sur mes parties intimes j'ai eu trois point de sutures.

Mon chef de chantier m'a fait une proposition :

Faire une lettre à la sécurité sociale comme quoi je ne me sert pas de mon arrêt de travail et que je veus reprendre le travail ; en contrepartie il me propose de rester à la maison jusqu'à la fin de mon arrêt et de me rémunéré comme si j'allais travailler.

Cela doit l'arranger comme ca mais j'aimerais bien savoir pourquoi ?

Il me met la pression pour signer le document , si je le fais quel est le risque pour moi?

Est-ce que si j'ai un problème de santé plus tard par rapport à cet accident cela sera quand même pris en charge?

Que dois-je faire ?

quel peine encoure l'employeur?

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **18:26**

Bonjour,

A mon avis vous n'avez pas à revenir sur l'avis médical concernant votre arrêt car de plus cela pourrait avoir des conséquences sur la prise en charge de certains frais par la Sécurité Sociale...

C'est sans doute parce que l'employeur craint une évolution du taux de la cotisation patronale d'accident du travail qu'il vous fait cette proposition complètement infondée...